

Parc naturel régional du Vercors

COMITÉ SYNDICAL : DÉLIBÉRATIONS

Samedi 23 novembre 2024 à 9h30 à la Maison du Parc et en visioconférence

Le vingt-trois novembre deux mille vingt-quatre le Comité syndical du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le quinze novembre deux mille vingt-quatre par le Président, s'est réuni à la Maison du Parc et en visioconférence

Délégués présents :

Catherine BOLZE, Conseil Régional AuRA
Florent BRUNET, Conseil Régional AuRA
Jean Claude DARLET, Conseil Régional AuRA
Raphael MOCELLIN, Conseil Régional AuRA
Olivier ROYER, Conseil Régional AuRA
Christian MORIN, Conseil Départemental de la Drôme
Nathalie FAURE, Conseil Départemental de l'Isère
Imen DE SMEDT, Conseil Départemental de l'Isère
Claus HABFAST, Délégué suppléant de Grenoble (Ville porte)
David ROBERT, délégué de ROMANS (ville-porte)
Pierre-Louis FILLET, délégué de CC du Royans Vercors
Gérard GAGNIER, délégué de CC du Val de Drôme
Geneviève MOREAU-GLENAT, déléguée suppléante, Saint Marcelin Vercors Isère Communauté
Pierre WEICK, délégué de CC du Massif du Vercors
Hugues MAILLARD, délégué de Autrans Méaudre en Vercors
François SROCZYNSKI, délégué de Chichilianne
Yannick PASDRAMADJIAN, délégué de Claix
Eric MENA, délégué de Gresse en Vercors
David CHARBONNEL, délégué de Izeron
Philippe BERNARD, délégué de Lans en Vercors
Robert ALLEYRON BIRON, délégué de La Rivière
Catherine GIRAUD-GUICHERD, déléguée de Monestier du percy
Yoann SALLAZ-DAMAZ, délégué de Noyarey
Anne GLENAT, déléguée de Le Gua
Philippe AGERON, délégué de Pont en Royans
Jacques ADENOT, délégué de St Nizier du Moucherotte
Jacques PERRIN, délégué de St-Quentin-sur-Isère
Michel VARTANIAN, délégué de Chamaloc
Pierre-Gaël PUECH, délégué de Laval d'Aix
Daniel JACQUEMOUD, délégué de Lus-La-Croix-Haute
Thierry LEVI, délégué de Oriol en Royans
Franck BRESSON, délégué Plan de Baix
Pascal GIROUTRU, délégué de Ponet-St-Auban
Florence PESENTI, déléguée suppléante de Saint-Agnan en Vercors
Marie-Odile BAUDRIER, déléguée de Saint Julien en Vercors
Frédéric MATHON, délégué de Saint Laurent en Royans
Jean-Christophe DYE, délégué de Saint Martin en Vercors
Karine BRUYERE, déléguée suppléante de St-Nazaire en Royans
Damien CHAMPAVIER, délégué de Saint Thomas en Royans

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 116

Présents : **41** (mini
30)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 180

Présentes : 74

Pouvoirs : 26

Total : **100** (mini 90)

Joëlle BAUDOIN, déléguée de Sainte-Croix
Denis PELLISSIER, délégué de Vassieux-en-Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Didier-Claude BLANC , Conseil Régional AuRA à Florent BRUNET

Henri BAILE, Conseil Régional AuRA à Florent BRUNET

Alban PANO, Conseil Départemental de la Drôme à

Christian MORIN

Michel BRUNET, Conseil Départemental de la Drôme à

Christian MORIN

Franck LONGO, Conseil Départemental de l'Isère à Nathalie FAURE

Monique ORAND, déléguée de Chatillon en Diois à Michel VARTANIAN

Pierric TABOURET, délégué de Romeyer à Michel VARTANIAN

Alice MOLLON, déléguée de Seyssinet-Pariset à Olivier ROYER

Agnès TREGRET, déléguée de Le Percy en Trièves à Eric MENA

Henri-Jacques SENTIS , délégué de Choranche à Philippe AGERON

Eric VALLIER, délégué de la CC du Trièves, à François SROCZYNSKI

Participaient également à la réunion :

Daniel COTTON, maire de Plan de Baix

Les nouvelles communes du Parc Naturel Régional du Vercors :

Bernard PREVIEU, maire de Barbières

Julien MARTIN-SISTERON, commune de Barbières

Manuel GASCOIN, commune de Cobonne

Bruno VITTE, maire de Hostun

Georges DELOCHE, maire de Peyrus

Danielle CLEMENT, maire de Rochefort-Samson

Bérangère DRIAY, maire de Suze

Les partenaires et techniciens suivants :

Frédéric GIRARD, Région AuRA

Alice GARCIN, Département de la Drôme

Bruno BEGOU, FAUP

François VERON, Vice président du Conseil scientifique du Parc Naturel Régional du Vercors

André AUBANEL, Centre National de la Propriété Forestière

Alain AUBANEL, Chambre d'agriculture de la Drôme

Olivier PUTOT, Directeur du Parc

Le Président ouvre la séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2024, Madame Joëlle BAUDOUIN ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après diverses échanges de vues et interventions,

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 novembre 2024

**CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ÉCO-GARDE
 DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET : MUTUALISATION
 D'UN POSTE CCVD/PARC DU VERCORS**

Avec la nouvelle charte 2025-2040, le Parc naturel régional du Vercors va accueillir 15 nouvelles communes. Parmi les services proposés par le Parc aux collectivités adhérentes, la présence sur le terrain d'écogardes a été largement plébiscitée par les élus locaux lors des réunions concernant la révision de la charte. Afin de répondre à cette attente et tenir compte de l'évolution du périmètre du Parc, il convient d'ajuster l'organisation des écogardes actuellement en vigueur.

Par ailleurs, un pacte de gouvernance entre le Parc et les intercommunalités du territoire a été signé en septembre 2023, afin d'articuler au mieux les interventions de chacun dans un souci de bonne utilisation des financements publics. En particulier, afin de mutualiser les compétences et partager la fonction d'écogarde développée au sein du PNR du Vercors, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors et la Communauté de Communes Val de Drome en Biovalée souhaitent créer un poste d'écogarde aux missions partagées.

Il s'agit en particulier d'étendre la mission et le territoire d'action de l'écogarde du secteur Gervanne à toutes les communes du périmètre CCVD. Il est proposé que le Parc propose un contrat de projet de 3 ans, avec une répartition des charges égale entre CCVD et le Parc. Sur les 50 % de son temps de travail dédié au Parc, l'écogarde interviendra sur les communes du territoire de la CCVD adhérentes au Parc, ainsi que sur les communes de Crest, Saillans/Véronne ainsi que Saint Julien en Quint, Saint Andéol, Vachères en Quint et Sainte Croix (ces 4 dernières communes étant jusqu'ici couvertes par l'écogarde du Diois qui voit son périmètre également augmenter).

Une convention est prévue avec la CCVD pour formaliser le partenariat.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé en particulier des fonctions suivantes :

- Assure la gestion de certaines infrastructures touristiques du Parc (suivi des sentiers, cabanes et abris), encadre des chantiers d'aménagement et d'entretien, réalise des petits travaux de restauration et des actions ponctuelles d'entretien de l'espace (élagage, débroussaillage, etc...).
- Assure la surveillance du territoire (veille écologique, respect des réglementations, problématique des déchets sauvages, relation avec les organismes de police de la nature, veille sur les projets de territoire auprès des acteurs, élus, habitants,...).
- Si nécessaire, constate et fait cesser les infractions, et le cas échéant met en place les poursuites nécessaires, dans le cadre de son commissionnement et son assermentation au titre des milieux naturels.
- Assure l'accueil des publics (information aux visiteurs sur les sites fréquentés, mise en œuvre de la politique d'accueil, structuration des sites de sports de nature, contact auprès des organismes d'information du public, participation à des manifestations...).
- Réalise des mesures scientifiques et techniques (fréquentation, stations météo...) et des suivis naturalistes (patrimoine, faune et flore) dans le cadre de protocoles, collecte et saisit de données.
- Contribue aux contacts, dialogue avec les acteurs locaux et représente le Parc du Vercors et la CCVD sur le terrain.

- Assure la rédaction de rapports d'activités et les différentes tâches administratives afférentes à son activité.
- Participe à la vie du syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors et de la CCVD.
- Réalise des missions transversales au profit de l'équipe d'éco gardes du Parc et de gardes de la Réserve Naturelle des hauts plateaux du Vercors (animation, sensibilisation, surveillance, travaux, etc.).

Il est donc proposé de créer un emploi non permanent au sein du service accueil et tourisme relevant de la catégorie B, sur la base du grade de **technicien territorial** aux grades de **technicien, technicien principal 2ème classe et technicien principal 1ère classe**.

Ce contrat de projet sera signé pour une durée de 3 ans renouvelables dans la limite de 6 ans maximum. L'agent exercera ses fonctions d'éco-garde à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi de technicien territorial, selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance de deux mois (pour un contrat d'une durée inférieure ou égale à trois ans).

Le recrutement se fera sous réserve de la délibération à venir de la CCVD sur la convention de partenariat. [Vous trouverez ici le projet de convention, encore susceptible d'être modifié.](#)

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- de **CRÉER** un emploi non permanent à temps complet d'écogarde au sein du service accueil et tourisme relevant de la catégorie B, dans le cadre d'un contrat de projet,
- de **DIRE** que cet emploi non permanent est créé sur la base du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et ses 3 grades,
- de **DIRE** que l'agent recruté en qualité de non-titulaire sera rémunéré sur la base des grilles indiciaires relevant du cadre d'emploi de technicien territorial, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience,
- d'**AUTORISER** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 novembre 2024

Décision modificative n°1 du budget primitif 2024 du budget de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors

L'équilibre de la décision modificative N°1 du Budget de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors s'établit de la manière suivante :

38205	PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	DM n°1 2024
Code INSEE	Réserve Naturelle Hauts Plateaux	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative 1 - RNN

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	6 600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74718 : Participations Etat - Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 600.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 600.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	6 600.00 €	0.00 €	6 600.00 €
Total Général		6 600.00 €		6 600.00 €

[Tableau au format pdf ici](#)

Commentaire :

Inscription au budget du plan de financement de l'action « Accompagnement de la présence ou de la colonisation du loup dans les RNF » approuvé par le Bureau syndical du 18 septembre dernier

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** la décision modificative N°1 du budget primitif 2024 de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 novembre 2024

Décision modificative n°2 du budget primitif 2024 du budget du Piroulet

L'équilibre de la décision modificative N°1 du Budget du Piroulet s'établit de la manière suivante :

38205	PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	DM n°2 2024
Code INSEE	PIROULET	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative 2 - Piroulet

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-74758 : Participations autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €	90 000.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

[Tableau au format pdf ici](#)

Commentaire :

Inscription des crédits nécessaires à l'ajustement du budget, suite à la décision 2024-CS19 du comité syndical en date du 23 mars 2024 relatif à l'aménagement du loyer 2024 du Piroulet,

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** la décision modificative N°2 du budget primitif 2024 du Piroulet

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 novembre 2024

Décision modificative n°2 du budget primitif 2024 du Budget Principal du Parc

L'équilibre de la décision modificative N°2 du Budget Principal du Parc s'établit de la manière suivante :

38205	PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	DM n°2 2024
Code INSEE	Budget P.N.R.V.	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative 2 - Parc

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	150 550.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62268 : Autres honoraires, conseils..	26 670.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6228 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	0.00 €	222 160.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231 : Annonces et insertions	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6236 : Catalogues et imprimés	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages, déplacements et missions	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6261 : Frais d'affranchissement	10 415.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	0.00 €	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	52 085.00 €	389 710.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	5 697.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6488 : Autres	0.00 €	8 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	14 097.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7498 : Autres reversements sur dotations et participations	0.00 €	288 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	288 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65736211 : Subv. de fonct. aux BA et régies admin. non dotés perso morale	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	288 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	288 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74718 : Participations Etat - Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	206 858.00 €
R-7472 : Participations régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	66 008.00 €
R-7473 : Participations départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 877.00 €
R-74741 : Participations communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-74748 : Participations autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 318.00 €
R-74778 : Participations autres fonds européens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 830.00 €
R-747888 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	69 833.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	446 722.00 €
Total FONCTIONNEMENT	340 085.00 €	786 807.00 €	0.00 €	446 722.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2314 : Constructions sur sol d'autrui (en cours)	0.00 €	10 800.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 800.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	10 800.00 €	0.00 €	10 800.00 €
R-10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 765.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 765.00 €
R-1312 : Subv. transf. Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	190 830.00 €

[Tableau au format pdf ici](#)

38205 Code INSEE	PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS Budget P.N.R.V.	DM n°2 2024
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative 2 - Parc

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	190 630.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions (en cours)	4 200.00 €	208 595.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 200.00 €	208 595.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	4 200.00 €	240 395.00 €	0.00 €	236 195.00 €
Total Général		682 917.00 €		682 917.00 €

[Tableau au format pdf ici](#)

Commentaire :

Inscription du programme d'actions 2024 en fonctionnement et en investissement

Transfert des crédits du compte 673 « annulations de titres sur exercice antérieur » au compte 7498 « autres reversements sur dotations et participations », crédits destinés aux PNR partenaires du programme POIA TRAMES

Inscription de la subvention d'équilibre au budget annexe le Piroulet, suite à la décision n°2024-CS19 du comité syndical en date du 23 mars 2024 relative à l'aménagement du loyer 2024 du Piroulet,

Pour équilibrer la Décision Modificative n°2 :

- en section de fonctionnement, diminution des dépenses statutaires du chapitre 011 intitulé « charges à caractère général »,
- en section d'investissement, diminution des dépenses statutaires du chapitre 23 intitulé « immobilisations corporelles »

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget primitif 2024 du budget principal du Parc

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 23 novembre 2024**

Programme d'actions 2025

Le projet de programme d'actions 2025 est présenté en déclinaison des mesures du projet de charte 2025-2040 dans un [document de synthèse \(Disponible ici\)](#)

Il s'agit d'une présentation du contenu, les implications budgétaires de la mise en œuvre de ce programme d'actions seront discutées lors du comité syndical du 15 février 2025. Enfin, le budget sera soumis au vote lors du comité syndical du 29 mars 2025.

Le Comité syndical décide à l'unanimité (dont 3 abstentions de Madame Nathalie FAURE, déléguée du Conseil Départemental de l'Isère, Madame Imen de SMEDT déléguée du Conseil Départemental de l'Isère, Monsieur Raphaël MOCELLIN, délégué du Conseil Régional) :

→ de **VALIDER** le programme d'actions 2025

FEUILLET DE CLÔTURE

Comité Syndical – séance du 23 novembre 2024

2024.CS 27.....	4
Création d'un emploi non permanent d'éco-garde dans le cadre d'un contrat de projet : mutualisation d'un poste CCVD/Parc du Vercors.....	4
2024.CS 28.....	6
Décision modificative n°1 du budget primitif 2024 du budget de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors.....	6
2024.CS 29.....	7
Décision modificative n°2 du budget primitif 2024 du budget du Piroulet.....	7
2024.CS 30.....	8
Décision modificative n°2 du budget primitif 2024 du Budget Principal du Parc.....	8
2024.CS 31.....	10
Programme d'actions 2025.....	10

Fait et délibéré le 23 novembre 2024 et ont signé les membres présents

à Lans-en-Vercors, le 23 novembre 2024

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#